

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 16 septembre 2025

Dépistage des cancers du sein : faciliter l'accès à la prise de rendez-vous pour toutes les femmes sur jefaismondepistage.fr



L'examen de référence du dépistage organisé des cancers du sein repose sur une mammographie et un examen clinique des seins. Recommandés tous les 2 ans aux femmes de 50 à 74 ans¹, ils sont réalisés par des radiologues agréés répondant aux exigences de qualité et de sécurité du programme national. Pour faciliter l'identification de ces professionnels, l'Institut national du cancer met à la disposition des femmes, sur l'espace jefaismondepistage.fr, un module interactif. En complétant simplement leur code postal, les femmes accèdent en un clic à la liste et aux coordonnées des radiologues.

Afin d'informer les femmes sur ce dépistage et cette nouvelle fonctionnalité, l'Institut national du cancer déploie, dès mi-septembre une campagne d'information 100 % digitale également présente dans les maisons de santé. Rappelons que le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes avec plus de 61 200 nouveaux cas en 2023 et près de 12 800 décès en 2022².

Le dépistage, réalisé régulièrement, permet de détecter une éventuelle anomalie ou un cancer à un stade précoce et d'augmenter considérablement les chances de guérison.

¹ Sans facteurs de risque autres que l'âge ni symptômes.

² Institut national du cancer « Panorama des cancers en France 2025 », juin 2025.

Identifier le radiologue agréé le plus proche de chez soi pour prendre rendez-vous

Alors que 95 % des femmes se déclarent favorables à la réalisation d'un dépistage organisé des cancers du sein³, le taux de participation demeure largement en deçà des préconisations européennes qui s'établissent à 70 %. En 2024, moins d'une femme sur deux y a participé (44 %).⁴ Pourtant, ce dépistage permet de sauver des vies : détecté tôt, ce cancer se guérit 9 fois sur 10. Seulement 26 femmes sur 100 sont encore en vie 5 ans après le diagnostic lorsque la maladie est détectée à un stade avancé.

Les freins à la participation sont multiples. Les femmes concernées évoquent le manque de temps, le sentiment de ne pas se sentir concernée, la peur de l'examen ou du résultat ou encore la difficulté à prendre rendez-vous chez un radiologue. Autant de freins qu'il convient de lever en informant régulièrement sur ce dépistage, son déroulement, ses bénéfices, mais aussi ses limites. Pour faciliter la prise de rendez-vous, l'Institut propose une nouvelle fonctionnalité sur l'espace jefaismondepistage.fr. Désormais, la liste des radiologues agréés est disponible à l'aide d'un module de recherche simple et rapide.



**Je prends rendez-vous
avec un radiologue agréé**

En cliquant sur « [Je prends rendez-vous avec un radiologue agréé](#) », les utilisatrices, après avoir renseigné le code postal de leur choix, pourront consulter les coordonnées des professionnels de santé participant au programme national. Un filtre permet également de préciser si le cabinet de radiologie est accessible aux personnes à mobilité réduite ou équipé d'un mammographe adapté aux fauteuils roulants. Enfin, en consultant jefaismondepistage.fr sur mobile, l'appel peut directement être effectué pour prendre rendez-vous.

« J'ai pris rendez-vous pour ma mammographie. Et vous ? »

À l'occasion du mois de mobilisation contre les cancers du sein en octobre, l'Institut national du cancer poursuit l'information des femmes sur ce dépistage. Il diffuse dès mi-septembre et jusqu'à la fin de l'année, une nouvelle campagne 100 % digitale et en affichage dynamique dans les maisons de santé. Portée par 5 portraits de femmes, cette campagne oriente vers une information complète. Sa signature : « J'ai pris rendez-vous pour ma mammographie. Et vous ? Trouvez un radiologue sur jefaismondepistage.fr » rappelle la nouvelle fonctionnalité proposée aux femmes pour une prise de rendez-vous facilitée et les incite à l'action.



³ Post-test de la campagne d'information 2022 réalisé par BVA pour l'Institut national du cancer. En métropole du 31/10/2022 au 08/11/2022 auprès de 1000 femmes de 50 à 74 ans et en outre-mer du 31/10/2022 au 16/11/2022 auprès de 300 femmes de 50 à 74 ans.

⁴ Santé publique France.

Agir pour réduire son risque de cancer du sein

Certaines habitudes de vie peuvent augmenter le risque de développer un cancer du sein. Parmi elles, la consommation excessive d'alcool (+ de 8 000 cancers du sein/an), la consommation de tabac (2 500 nouveaux cas/an), une alimentation déséquilibrée (2 300 nouveaux cas/an) ou encore le manque d'activité physique (1 700 nouveaux cas/an).

Pour limiter son risque de développer la maladie, il est donc conseillé de [ne pas fumer](#), de [réduire sa consommation d'alcool](#), de [manger équilibré et varié](#), et de [pratiquer une activité physique régulière](#).

Ce qu'il faut savoir sur le dépistage organisé des cancers du sein :

- o un dépistage qui repose sur une mammographie et un examen clinique des seins (observation et palpation) ;
- o à réaliser tous les 2 ans entre 50 et 74 ans pour les femmes ne présentant pas de facteurs de risque autres que l'âge ni symptômes ;
- o pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais⁵ ;
- o les clichés des mammographies réalisées dans le cadre du dépistage organisé bénéficient d'une double lecture effectuée par des radiologues agréés. Parmi les cancers détectés, environ 5 % le sont grâce à la seconde lecture ;
- o des radiologues spécifiquement formés et du matériel répondant aux normes de sécurité et de qualité exigées par le programme national ;
- o plus de 10 000 cancers du sein agressifs sont détectés chaque année grâce au dépistage organisé et ainsi soignés plus tôt.

Consulter les outils d'information de l'Institut national du cancer :

- [Livret d'informations pratiques](#)
- [Dépliant d'information simplifié](#)
- [Bande-dessinée FALC « Facile À Lire et à Comprendre »](#)
- [Vidéo « Le dépistage des cancers du sein : pourquoi, comment, pour qui ?](#)

[Toute l'information sur les dépistages organisés sur : jefaismondepistage.fr](http://jefaismondepistage.fr)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

www.cancer.fr – [Suivez-nous sur X](#)

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media - Lydia Dauzet

01 41 10 14 44

Chargée de relations presse - Juliette Urvoy

01 41 10 14 41

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr

Agence PRPA

Marjorie Castoriadis

06 11 21 44 89

marjorie.castoriadis@prpa.fr

⁵ Dans le cas d'examens complémentaires demandés par le radiologue, ceux-ci sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.

